

RÈGLES D'ATTRIBUTION DES DONS HUMANITAIRES

Le 12 novembre 2025



- * Le masculin utilisé dans ce document désigne à la fois les hommes et les femmes sans aucune discrimination et dans un seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

1. ÉNONCÉ	1
2. DÉFINITIONS.....	1
3. PRINCIPES GÉNÉRAUX	1
4. ADMISSIBILITÉ	1
5. DON	2
6. DEMANDES NON ADMISSIBLES	2
7. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DON	2
8. LIMITE DE L'ATTRIBUTION DES DONS.....	3
9. FAUSSE DÉCLARATION	3
10. CONFIDENTIALITÉ	3
11. ENTRÉE EN VIGUEUR	3
ANNEXE 1	5
ANNEXE 2	6

1. ÉNONCÉ

La Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk reconnaît l'importance de soutenir ses membres dans des situations particulières où un appui ponctuel peut contribuer à améliorer leur qualité de vie. Les présentes règles encadrent l'attribution des dons afin d'assurer une gestion équitable, transparente et respectueuse des fonds de la Nation.

2. DÉFINITIONS

Comité d'analyse : Le Conseil des Sages agit à titre de comité d'analyse des dons et prend les décisions relatives à l'admissibilité et à l'attribution des demandes. Le comité d'analyse est constitué de quatre (4) membres du Conseil des Sages.

Demandeur : Désigne une personne qui soumet une demande officielle afin d'obtenir un don dans le cadre des présentes règles.

Don : Appui financier ou matériel attribué par la PNWW, prenant la forme d'une carte-cadeau, et visant à répondre à des besoins ponctuels.

PNWW : Première Nation Wolastoqiyik Wahsipekuk.

3. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Voici les principes généraux des présentes règles.

- 3.1 La PNWW souhaite aider le plus grand nombre de membres possible par l'attribution équitable des dons.
- 3.2 Chaque demande sera prise en considération sur une base individuelle afin de déterminer si elle répond aux exigences d'admissibilité, telles que décrites dans les présentes règles.
- 3.3 Les décisions sont finales et ne peuvent être portées en appel.

4. ADMISSIBILITÉ

Afin d'être admissible à recevoir un don, le demandeur doit rencontrer tous les critères suivants :

- Être membre inscrit dans le registre de la PNWW
- Avoir atteint la majorité (18 ans)
- Ne pas avoir atteint le nombre maximal de demandes autorisées
- Ne pas être en procédure judiciaire contre la PNWW
- Ne pas être en situation de dette envers la PNWW
- Fournir tous les renseignements et documents requis au formulaire de demande (Annexe 1)

5. DON

- 5.1** Le don prendra la forme d'une carte-cadeau.
 - 5.2** Aucun argent comptant ne sera remis au demandeur.
 - 5.3** Le comité d'analyse se réserve le droit de déterminer la nature du don en fonction du besoin exprimé.

6. DEMANDES NON ADMISSIBLES

Ne sont pas admissibles à un don les demandes liées notamment à :

- Inscriptions sportives (clubs, tournois, abonnements,...)
 - Dépenses liées à une incarcération
 - Tout projet ou dépense contraire aux valeurs et à la mission de la PNWW

7. DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE DON

7.1 Marche à suivre pour formuler une demande

- 7.1.1** Le demandeur qui répond aux critères d'admissibilité doit faire parvenir par courriel, par la poste ou en personne, les documents suivants :

 - Informations sur le demandeur (Annexe 1)
 - Formulaire de demande de don (Annexe 2)
 - Toutes les pièces justificatives pertinentes à la demande

- 7.1.2 Toute demande de don doit être complète afin d'être considérée.

- ### 7.1.3 Voici les coordonnées pour transmettre votre demande :

ou

Par courriel : registraire@malecites.ca

7.2 Priorité d'attribution et procédure de sélection

- 7.2.1** Le budget annuel rattaché aux présentes règles est disponible à compter du 1^{er} avril jusqu'au

31 mars de l'année suivante. Il est déterminé par résolution du Grand Conseil.

- 7.2.2** Le financement est calculé sur une base annuelle et est limité, ce ne sont donc pas tous les demandeurs qui obtiendront un don. Les demandeurs refusés par manque de fonds seront considérés en priorité l'année financière suivante.
- 7.2.3** Pour les demandeurs, les dons sont attribués sur la base « premier arrivé, premier servi », jusqu'à épuisement du budget annuel. La date de réception de la demande **complète** détermine l'ordre de priorité.
- 7.2.4** Le comité d'analyse évalue les demandes selon les critères d'admissibilité et selon les fonds disponibles.
- 7.2.5** Le demandeur est avisé de la décision prise par le comité par écrit.

8. LIMITÉ DE L'ATTRIBUTION DES DONS

- 8.1** Chaque membre peut formuler un maximum de cinq (5) demandes de dons au cours de sa vie.
- 8.2** Une seule demande par année civile sera admissible.
- 8.3** Le montant maximal attribué par demande est de 500\$.

9. FAUSSE DÉCLARATION

- 9.1** En cas de fausse déclaration, la PNWW se réserve le droit d'annuler l'admissibilité d'un membre pour toutes demandes de dons futures et ce dernier devra rembourser l'ensemble des sommes versées dans le cadre des demandes de dons concernées par une fausse déclaration.
- 9.2** Les fausses déclarations comprennent, mais sans s'y limiter :
 - Omettre volontairement d'indiquer des dons antérieurs ou le nombre de demandes déjà effectuées afin de contourner la limite de demandes
 - Déclarer être en situation de détresse alors que le demandeur n'est pas affecté
 - Toute fausse déclaration relative à l'admissibilité.

10. CONFIDENTIALITÉ

- 10.1** Toutes les demandes sont traitées de manière confidentielle. Le comité d'analyse ne dispose pas du nom et du prénom des demandeurs lors de l'évaluation. Seules les informations nécessaires à la prise de décision sont transmises.
- 10.2** Les dossiers des demandeurs sont conservés conformément aux dispositions de la *Politique de gestion de l'information*.

11. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique annule et remplace toute autre politique relative à ce sujet.
Elle entre en vigueur au moment de son adoption par résolution du Grand Conseil.

Annexe 1

Informations sur le demandeur

Renseignements personnels

Prénom et Nom : _____

Date de naissance : _____

Téléphone : _____ Cellulaire : _____

Courriel : _____

Adresse permanente : _____

Ville : _____ Province : _____

Code postal : _____

Renseignements wolastoqey (PNWW)

Statué (054xxxxxx) : Citoyen (xxxx-xxxx) :

Numéro de registre de membre : _____

Situation familiale

Statut civil (célibataire, conjoint de fait, marié, etc.) : _____

Nombre d'enfants à charge : _____

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Nom et prénom : _____ Date de naissance : _____

Je déclare que les renseignements fournis en Annexe 1 et en Annexe 2 sont exacts et véridiques

Signature du demandeur

Date

Annexe 2

Formulaire de demande

Description de votre situation :

Description de vos revenus :

Description de vos dépenses :
